

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

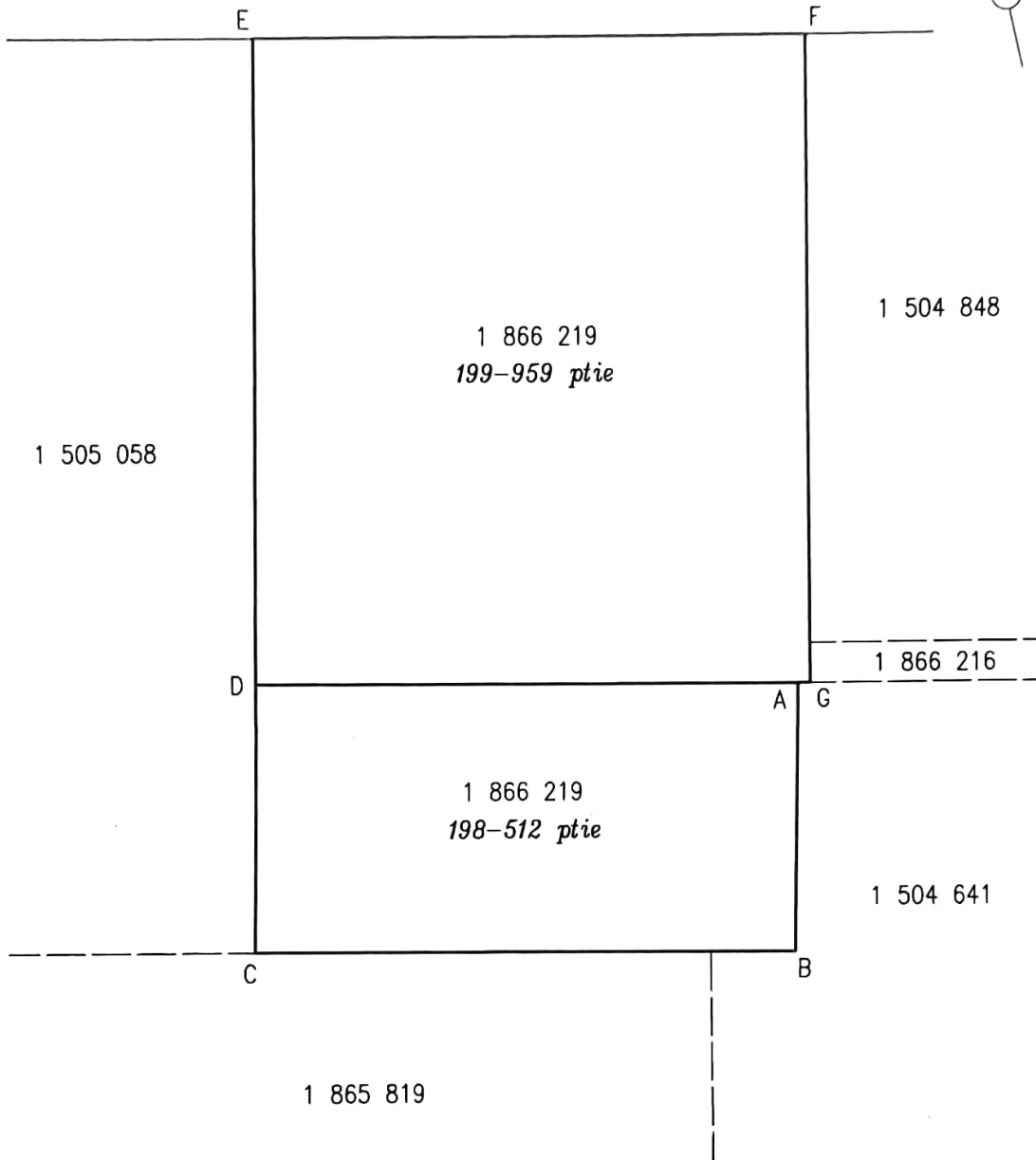
Avis est donné que le 15 septembre 2022, la Ville a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur du lot suivant :

- lot 1 866 219 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la 32^e Avenue, entre la rue Prince-Arthur et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (DA229523002)

Fait à Montréal, le 23 septembre 2022

**Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat**

32E AVENUE (P.-A.-T.)
1 504 983



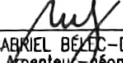
CONCORDANCE	
Anciens lots	Nouveau lot
198-512 PTIE (ABCD) 199-959 PTIE (DEFGD)	1 866 219

LES LOTS 198-512 PTIE ET 199-959 PTIE DU CADASTRE
DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Note: Ce lot fait maintenant partie d'un territoire rénové
du cadastre du Québec.

Pour fins d'application de l'article 193 de l'Annexe C de la Charte de
la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, le 3 juin 2022

Par : 
GABRIEL BÉLEC-DUPOIS
arpenteur-géomètre

Minute : 812 Dossier : 23349

CROQUIS CR-7325

23349D.DWG